

Image not found or type unknown



Reconnaissance d'un poste

Par **mamu**, le **22/03/2009** à **14:33**

Bonjour voila mon ami assure actuellement la sécurité dans un établissement dit "restauration rapide",mais sur sa fiche de paie il est embauché en tant que co-équipier ,le salaire n'étant pas le même à t-il la possibilité d'être dédommagé au prorata de son ancienneté et se faire reconnaître comme agent de sécurité tout en sachant qu'il n'a pas de qualification pour exercer ce travail.merci de votre réponse